

# INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – ENTORIA 2025

Chaque année, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Calculé sur l'année civile, cet Index gouvernemental « EgaPo » mesure 5 indicateurs avec une méthode homogène pour toutes les entreprises.

Celles-ci sont tenues de publier la note globale obtenue, de même que la part de chaque indicateur dans cette note.

**Index EgaPro Entoria au titre de l'année 2025 : 84/100**

| Indicateurs de notation   | Note obtenue en 2025 |
|---|----------------------|
| 1. Écart de rémunération ( <i>40 points</i> )   | <b>29/40</b>         |
| 2. Écart de répartition des augmentations individuelles ( <i>20 points</i> )                                    | <b>20/20</b>         |
| 3. Écart de répartition des promotions ( <i>15 points</i> )   | <b>15/15</b>         |
| 4. Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité ( <i>15 points</i> ) | <b>15/15</b>         |
| 5. Nombre de personnes du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations ( <i>10 points</i> )       | <b>5/10</b>          |

# INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – ENTORIA 2025

---

Compte tenu du résultat obtenu à l'Index égalité professionnelle au titre de l'année 2025, et conformément au Code du travail, ENTORIA est tenu de **définir et publier des objectifs de progression** pour les indicateurs suivants :

-> **Ecart de rémunération** (29/40) :

- Objectif de progression : ENTORIA se fixe pour objectif de veiller à une équité de rémunération entre les femmes et les hommes.
- Objectif chiffré : améliorer le résultat de cet indicateur pour tendre à un résultat de 40/40. A cet effet, ENTORIA s'engage à poursuivre les actions engagées, et à veiller à ce que tout écart de rémunération entre les femmes et les hommes soit justifié par des éléments objectifs tels que le diplôme, l'ancienneté, la fonction, les responsabilités, les compétences...

-> **Nombre de personnes du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations** (5/10) :

- Objectif de progression : ENTORIA se fixe pour objectif d'augmenter (dans la mesure du possible) le nombre de salariés du sexe sous-représenté concernant cet indicateur.
- Objectif chiffré : comptabiliser au moins 4 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations afin d'obtenir 10 points à cet indicateur.

Ces objectifs de progression **demeureront consultables jusqu'à ce qu'ENTORIA obtienne une note globale au moins égale à 85 points** au titre du(des) prochain(s) Index égalité professionnelle.